



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOURG-LA-REINE
(HAUTS de SEINE)**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATION N°03042023/003
NOMENCLATURE : 8.5

Objet : Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par voie électronique et individuellement le 30 mars 2023, se sont réunis en Mairie.

Présents : Madame LE JEAN, Madame BARBAUT, Monsieur HOUERY, Madame BROUTIN, Madame ABADIE, Madame DURU, Monsieur FORGET, Madame SECONDINI

Représenté : Monsieur DONATH par Madame LE JEAN

Excusé : Monsieur GIRARDET

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 9

Madame AWONO, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 10

Représentaient l'administration : Madame VELOSO, Monsieur SABEUR, Monsieur MORIN

Résultat du vote : PREND ACTE

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ENTENDU l'exposé de Madame Lise LE JEAN, Vice Présidente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16,

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU le rapport ci-annexé,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Président,

Patrick DONATH

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte a été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine,
le

07 AVR. 2023

Publié sur le site de la Ville, le

11 AVR. 2023